

## Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

### Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)

Le CBCB publie  
trois notes

Pour préciser divers aspects du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, le CBCB a publié en janvier trois notes techniques sur le traitement des pertes non attendues, la titrisation et le risque opérationnel transfrontière.

La première  
examine le choix  
d'une pondération  
pour les pertes  
non attendues

La première note, *Modifications to the capital treatment for expected and unexpected credit losses*, est une réponse aux commentaires sur une nouvelle proposition du CBCB concernant les coefficients de pondération des risques aux fins du calcul des fonds propres. En octobre 2003, le Comité avait annoncé son intention d'opter pour une pondération fondée uniquement sur les pertes *non attendues*, tout en autorisant un provisionnement pour pertes *attendues*. Les 52 réponses reçues à l'issue de la période de consultation étaient, dans l'ensemble, favorables à la solution préconisée, reconnaissant que les fonds propres réglementaires seraient ainsi davantage conformes aux fonds propres économiques déterminés par les systèmes de modélisation des banques. Un grand nombre de commentaires, toutefois, invitaient le CBCB à apporter des précisions sur le nouveau dispositif. C'est pourquoi cette note présente les modifications concrètes décidées en janvier 2004. En résumé, les banques qui ont adopté l'approche des notations internes (IRB) supprimeront les pertes attendues des fonctions de pondération, mais devront comparer leurs provisions effectives avec les pertes attendues. En cas de provisions insuffisantes, le montant correspondant devra être déduit à part égale des catégories 1 et 2 des fonds propres, tandis que tout excédent pourra être inclus dans la catégorie 2 sous réserve d'un plafond. Le traitement actuel des provisions générales sera supprimé de l'approche IRB. Le CBCB n'envisage pas de modifier la pondération standardisée. Dans le cas des banques qui ont adopté partiellement chacune des deux approches (standardisée et IRB), un élément des provisions générales peut être conservé dans la catégorie 2.

La deuxième traite  
des modifications  
du dispositif de  
titrisation...

La deuxième note, *Changes to the securitisation framework*, traite des projets visant à réviser l'approche IRB des expositions de titrisation. En réponse aux commentaires sur le *troisième document soumis à consultation* (CP 3), le CBCB avait annoncé en octobre 2003 qu'il modifierait sa méthodologie. Lors de sa réunion de janvier 2004, il a présenté des

changements qui tiennent compte des préoccupations de la profession face à la complexité de la proposition relative à la titrisation et au poids logistique de sa mise en œuvre. Il a aussi porté son attention sur la nécessité, soulignée par la profession, d'améliorer la cohérence du dispositif de titrisation. Cette deuxième note technique récapitule la réflexion du Comité sur les modalités de restructuration du dispositif de titrisation pour les banques qui adoptent l'approche IRB du risque de crédit. Le CBCB entend simplifier ce dispositif et renforcer la cohérence entre les approches. Il prévoit tout d'abord d'appliquer à certaines positions non notées et présentant un risque faible une procédure plus conforme aux pratiques actuelles de gestion des risques des grandes banques. Puis, pour l'ensemble des positions non notées, il proposera des solutions plus simples en remplacement des formules prudentielles du CP 3, jugées inutilement complexes et lourdes par certains. Il examine en outre les moyens d'assouplir l'approche « descendante » suivie pour calculer les créances à recouvrer, afin de faciliter le calcul des exigences de fonds propres qui auraient été appliquées aux expositions sous-jacentes si elles n'avaient pas été titrisées. Par ailleurs, toutes les positions dotées d'une notation externe seront traitées selon l'approche fondée sur les notations (RBA), peu importe que l'établissement soit cédant ou investisseur, ou que la position soit supérieure ou inférieure au seuil des exigences de fonds propres. Enfin, les coefficients de pondération les plus faibles seront appliqués aux positions « de premier rang » et non pas aux positions « consistantes » définies dans CP 3. Il est aussi proposé d'apporter certaines modifications aux coefficients de pondération.

...dans un esprit de simplification et d'uniformisation

Intitulée *Principles for home-host recognition of AMA operational risk capital*, la troisième note présente une méthode d'allocation des fonds propres en fonction du risque opérationnel qui tient compte des préoccupations exprimées dans certains *commentaires sur CP 3* au sujet des entraves à la mise en œuvre d'une approche de mesure complexe (AMA) pour le risque opérationnel cohérente entre juridictions. La méthode envisagée montre comment une organisation bancaire pourrait, en estimant ses besoins en fonds propres à l'échelle du groupe, calculer ceux de ses filiales.

La troisième examine le risque opérationnel transfrontière

## Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR)

En mars, le CSPR et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont soumis à consultation un rapport intitulé *Recommendations for Central Counterparties*. Élaboré par le Groupe de travail conjoint sur les systèmes de règlement de titres, ce document énonce des normes détaillées pour la gestion des risques d'une contrepartie centrale<sup>1</sup>. Si celle-ci est bien conçue et dotée de mécanismes appropriés de gestion des risques, elle réduit l'exposition des participants et contribue à l'objectif de stabilité financière. Les contreparties centrales sont utilisées depuis longtemps sur les marchés organisés (dérivés et quelquefois titres). Ces dernières

Le CSPR publie des recommandations à l'intention des contreparties centrales

<sup>1</sup> Une contrepartie centrale s'interpose entre les contreparties aux transactions financières, intervenant en qualité d'acheteur vis-à-vis du vendeur et vice-versa.

années, elles ont été introduites sur beaucoup d'autres marchés : comptant et gré à gré, notamment. Bien qu'elles aient la faculté de restreindre considérablement l'exposition des intervenants, elles concentrent aussi les risques et les responsabilités liés à leur gestion. C'est pourquoi il est essentiel, pour l'infrastructure des marchés qu'elles recouvrent, que leur contrôle des risques soit efficace et leurs ressources financières adéquates. Étant donné l'intérêt croissant que présentent le développement des contreparties centrales et l'élargissement de leurs services, le CSPR et le Comité technique de l'OICV ont conclu que les normes internationales de gestion des risques des contreparties centrales sont déterminantes pour renforcer la sécurité des marchés financiers.

## Forum sur la stabilité financière (FSF)

Lors de sa réunion des 29-30 mars à Rome, le FSF a examiné trois grandes questions : fragilités du système financier international ; centres financiers extraterritoriaux ; fondements du marché et gouvernance d'entreprise.

### *Fragilités du système financier international*

Le FSF est plus confiant en la reprise mondiale

Le Forum a envisagé le regain d'activité mondial avec plus d'optimisme qu'à sa précédente réunion, en septembre 2003. La reprise a profité de politiques accommodantes, de conditions de financement favorables et d'une hausse des bénéfices des entreprises. La situation des sociétés financières s'est améliorée, renforçant la résistance systémique. Cependant, les taux d'intérêt, l'inflation, les valorisations d'actifs et la liquidité du marché pourraient être des facteurs de risques dans la mesure où, avec la reprise économique mondiale, les autorités adoptent désormais une orientation plus neutre. En outre, la persistance de profonds déséquilibres à l'échelle internationale pourrait être problématique à terme.

Il analyse l'endettement des ménages et le financement extérieur des économies émergentes

Le Forum a analysé les risques et les conséquences pour les politiques macroéconomiques du haut niveau d'endettement des ménages dans nombre de pays. Si, pour beaucoup, celui-ci ne risque guère de menacer directement et sérieusement la stabilité du système financier, il pourrait toutefois exacerber la sensibilité de la consommation à des chocs sur les taux d'intérêt ou les revenus. Dans les économies émergentes, l'amélioration des données fondamentales et des conditions de financement extérieur s'est poursuivie, comme en témoigne l'érosion marquée de leurs primes de risque. Certains membres ont exprimé la crainte d'un durcissement proche des conditions, par suite peut-être d'une réorientation des politiques menées par les grandes économies ou d'un choc subit qui ébranlerait la confiance des investisseurs.

Dans un autre domaine, le Forum a reçu un rapport du Task Force on Enhancing Transparency and Disclosure in the Reinsurance Sector de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). Ce groupe avait mis au point un dispositif de collecte, de traitement et de publication de statistiques recouvrant une grande partie du marché mondial de la réassurance. Ces statistiques, qui seront publiées dans le courant de l'année,

amélioreront la transparence du secteur. Cependant, il reste encore beaucoup à faire en matière de communication financière. À cet égard, le Forum a noté avec satisfaction la mise en place par l'AICA d'un Groupe de pilotage sur la transparence dans le secteur de la réassurance.

Le Forum a aussi procédé à un échange de vues sur les résultats intérimaires d'une étude de l'Instance conjointe sur le transfert du risque de crédit, qui traite de l'évolution récente du marché, de la perception des risques par les intervenants, des éventuelles concentrations du risque de crédit et des pratiques en matière de gestion. Il a jugé cette initiative fort utile et s'est félicité de la poursuite des travaux dans ce domaine.

Il examine une étude de l'Instance conjointe sur le transfert du risque de crédit

#### *Centres financiers extraterritoriaux (CFE)*

Le Forum a examiné l'état d'avancement du processus de renforcement des normes de réglementation et d'échange d'informations engagé par les CFE. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été accomplis, il a jugé que les réformes devaient être poursuivies dans plusieurs CFE, qui ont été encouragés à faire appel à l'assistance technique du FMI ou d'autres institutions. Il a insisté tout particulièrement sur la nécessité d'améliorer la coopération transfrontière et l'échange d'informations. À cet égard, il a vivement encouragé tous les CFE à publier les évaluations du FMI les concernant.

#### *Fondements du marché et gouvernance d'entreprise*

Le Forum a relevé que de récentes affaires, comme Parmalat, ont non seulement mis en évidence l'importance de mesures aptes à renforcer la gouvernance et les dispositifs d'information financière, mais ont aussi attiré l'attention sur d'autres points, comme la nécessité de revoir la mise en œuvre des normes en vigueur concernant : l'échange d'informations et la coopération ; le rôle des entités non réglementées et des structures de groupes complexes ; l'efficacité de la gestion des risques au sein des grandes banques commerciales et d'affaires ; les exigences réglementaires. Il s'est félicité de la création, par le Comité technique de l'OICV, d'un Groupe spécial des présidents chargé d'examiner plusieurs de ces questions.

Il procède à un échange de vues sur la gouvernance d'entreprise...

Le Forum s'est félicité de l'adoption, par la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), de réformes concernant la normalisation dans le domaine de la vérification, et de la proposition de créer un Conseil de surveillance d'intérêt général indépendant (PIOB) pour contrôler et suivre les progrès réalisés. Le Forum a insisté pour que cette importante instance soit mise en place dans les meilleurs délais. Par ailleurs, il attend avec intérêt les résultats d'une enquête que doit mener l'OICV sur les systèmes nationaux de surveillance des commissaires-vérificateurs.

...et se félicite des réformes menées par l'IFAC...

Le FSF a noté avec satisfaction que l'International Accounting Standards Board (IASB) a achevé ses travaux d'amélioration des normes existantes, dont la norme IAS 39, et que le projet de convergence avec le Financial Accounting Standards Board (FASB) avait bien avancé. Il a souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur les questions en suspens en tenant compte de considérations de stabilité financière.

...ainsi que des travaux de l'IASB et du FASB

Enfin, le Forum a examiné la question des agences de notation financière (ANF) au vu de la suite donnée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis à son étude sur les ANF, *Concept Release*, publiée en juin 2003. Il a, en outre, accueilli favorablement la mise en place, par le Comité technique de l'OICV, d'un groupe spécial chargé de rédiger un code de conduite à l'intention des ANF.

